

Instances d'avis: le fisc joue un vilain tour aux artistes

Mis en ligne le 20/08/2019 à 06:00



Les artistes belges, à nouveau cibles du fédéral. - jean-Pierre Ksiazek/AFP.

C'est un nouveau coup de poignard fédéral que viennent d'encaisser les artistes qui donnaient jusqu'à ce jour un peu de leur temps pour participer à l'élaboration et la gestion d'une politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors que la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) et le gouvernement communautaire PS-CDH pouvaient se réjouir d'avoir voté et publié en avril une réforme ambitieuse et même un refinancement (modeste) des instances d'avis culturels, l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) et l'administration fiscale refusent de considérer que les défraiements versés à ces artistes pour participer aux réunions culturelles puissent être considérés comme des « jetons de présence », réservés aux mandataires publics. Pour le fisc, ces défraiements sont des

« indemnités », elles ne peuvent être couvertes par une fiche fiscale 281.30 réservée aux mandataires publics. La Fédération devra désormais adresser à ces artistes une fiche fiscale 281.50, bref une rémunération professionnelle, ce qui en pratique va obliger les artistes à se déclarer comme indépendants – à titre principal ou complémentaire – et va compromettre le pseudo « statut d'artiste » dont ils disposaient déjà à grand-peine auprès de l'Onem.

Un fossé entre fédéral et Fédération

C'est aussi une très mauvaise nouvelle pour la Fédération. Car dans le commentaire des articles du nouveau décret sur la gouvernance, le législateur parlait bien de « jetons de présence ». Le 6 août, dans la torpeur de l'été, l'administrateur général de la Culture et le directeur général du budget et des finances de la Fédération se sont fendus d'une lettre circulaire dans laquelle ils ont expliqué à tous les membres de ces commissions d'avis que ceux-ci n'avaient plus d'autre choix – s'ils n'étaient salariés par ailleurs – que de s'installer comme indépendants, ou de renoncer à leur mandat, ou – il n'y a pas de petit profit – de continuer à siéger mais désormais à titre gratuit (en ne conservant que leurs indemnités de déplacement). La lettre n'évoque aucune négociation à venir entre l'administration de la fédération et le fédéral. Et le gouvernement communautaire, en affaires courantes, ne légiférera pas.

De quoi parle-t-on ? Des centaines de spécialistes des diverses catégories artistiques participent à longueur d'années à des réunions où leur avis est sollicité quant aux subsides qui doivent être attribués dans tels ou tels secteurs. Pour ces réunions dont ils ne tirent aucun profit, ils touchent un défraiement de 40 euros brut par demi-journée de réunion (des demi-journées qui sont souvent des journées entières), et une possible indemnité de déplacement (elle n'est pas forfaitaire) qui ne peut en aucun cas dépasser le prix du ticket de train en 1ère classe. Bref, une misère portée l'an prochain à 50 euros.

Pour les salariés ou fonctionnaires qui siègent parfois dans ces

instances, la rémunération est si faible qu'il importe peu de savoir quelle est sa nature fiscale. C'est juste trop pour être considéré comme du volontariat (le maximum dans ce cadre est fixé à 33,36 euros par jour), et le fait que les 40 ou 50 euros soient en outre imposés est juste risible : les conseillers sont de toute façon bien loin d'être dignement rémunérés.

Pour les artistes, c'est dramatique. Chaque jour où ils siègent et perçoivent 40 euros, ils sont juste au-dessus du maximum légal pour invoquer le volontariat, ils doivent donc s'inscrire comme indépendants et éventuellement en payer les charges sociales et fiscales. Ceci bouscule les critères très restrictifs établis par l'Onem qui permet aux artistes de cumuler des indemnités de chômage (pour les périodes parfois actives mais sans cachet) et des prestations ponctuelles d'artiste payé au cachet.

Une régularisation dès 2018

Pour certains, le statut d'artiste est d'ores et déjà torpillé par cette nouvelle donne puisque l'administration communautaire signale que « pour l'année 2018, une régularisation a été effectuée (...) sur instruction du fisc ». Pour rappel, ceci est signifié aux artistes le 6 août, soit vingt-deux jours après la date ultime de remise des déclarations d'impôts !

En réponse, ce mercredi, neuf fédérations professionnelles des Arts de la scène (auxquelles se joignent à présent les sociétés d'auteurs SACD et Scam) ont adressé à l'administration et au cabinet de la ministre de la Culture une lettre d'« indignation » où ils ne peuvent que constater l'absence d'une « nécessaire collaboration entre les différents niveaux de pouvoir », et déplorer qu'on n'ait pas « envisag(é) et anticipi(é) les implications fiscales et sociales d'un tel engagement (en commission d'avis) avant la mise en place des instances consultatives ». Plus inquiétant : alors que le nouveau décret est conçu pour renforcer la présence d'artistes dans les commissions d'avis, la raideur du fisc va décourager ces artistes de postuler pour des places de conseillers, puisque leur défraiement va menacer leur statut social... La procédure de

renouvellement des instances d'avis est donc entravée.

Et ce statut d'artiste ?

Dans l'urgence, les neuf fédérations demandent un accommodement des défraiements et de la posture de l'Onem, ce qui leur permettrait malgré tout de siéger dans les instances sans en compromettre le fonctionnement : que l'Onem reconnaisse comme bénévole les artistes siégeant en commission, que leur défraiement soit abaissé en dessous du plafond réservé au volontariat mais qu'en contrepartie un dispositif légal leur permette de ne pas être les victimes de cette nouvelle interprétation fiscale. Les fédérations relancent surtout la vraie question qui compte à la veille d'une négociation gouvernementale communautaire : « l'absolue nécessité de concertation dans le cadre d'une réforme du statut social de l'artiste ». Là, les trois partis PS, Ecolo et MR sont au pied du mur puisqu'ils ont tous les trois inscrits ce même point à leur programme électoral. Mais peut-être est-ce ouvrir là une boîte de Pandore.